

LE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF

La troisième voie au service de l'intérêt général.

Une chance pour l'État !

Rapport Synopia – Novembre 2023

◆ POURQUOI UN RAPPORT SUR LE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF ?

La contribution du *tiers secteur* au service de l'intérêt général est trop souvent sous-évaluée, voire pas évaluée du tout, ce qui conduit à une méconnaissance structurelle de ce secteur et de ses atouts de la part des pouvoirs publics. Cette méconnaissance comporte un risque majeur : **celui de voir le secteur privé non lucratif disparaître** faute d'une prise en compte adéquate de ses spécificités et impacts.

Il s'agit pourtant d'un secteur dont les organisations exercent des missions d'intérêt général et de service public, réalisées dans un cadre marchand ou non marchand, et qui permettent aux citoyens de **bénéficier d'une offre de services publics complémentaire et indispensable**, entre l'État et le privé lucratif.

Parmi ces organisations non lucratives, se retrouvent notamment des écoles privées sous contrat ou des établissements d'enseignement supérieur privés, ou encore des établissements privés à but non lucratif dans le secteur sanitaire, social et médico-social (hôpitaux, EHPAD, centres de soins...). Dans leur ensemble, elles emploient plus d'un million de personnes, forment plus de deux millions d'élèves et d'étudiants ou encore, gèrent près de 60 000 lits d'hôpital.

Sur le plan tendanciel, en France et en Europe, le secteur du privé non lucratif réalisant des missions d'intérêt général et de service public répond aux **besoins de la société** et développe un **modèle économique plus inclusif** qui est, parce que non lucratif, plus favorable à la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

A travers son tissu d'acteurs et son **maillage territorial**, il favorise une meilleure **cohésion** de notre pays et contribue au bon fonctionnement de la **démocratie sociale**.

L'actualité récente a d'ailleurs mis en lumière l'intérêt de miser sur des acteurs à but non lucratif dans certains secteurs, notamment ceux qui ont trait à la vulnérabilité des personnes (cf. EHPAD).

Mais ce secteur se voit aujourd'hui **gravement mis en difficulté** par les effets successifs de différentes décisions de l'État et du législateur, en particulier sur le plan budgétaire. Ainsi, pour la première fois de leur histoire récente, les hôpitaux du secteur privé non lucratif ne parviennent plus à équilibrer leurs comptes et sont contraints de puiser dans leurs réserves pour boucler leurs budgets.

Il paraît donc utile d'attirer l'attention de l'État et du législateur sur l'intérêt que représente ce secteur qui, à **missions de service public équivalentes**, mériterait de bénéficier d'une **véritable équité de traitement** vis-à-vis du secteur privé et du secteur public. Par ailleurs, dans un contexte européen qui cherche à **promouvoir le développement d'une économie plus responsable**, l'intégration des enjeux de ce secteur aux prochaines politiques publiques ferait sens.

◆ QUE CONTIENT LE RAPPORT ?

Les **10 propositions** formulées dans cette étude visent à **ouvrir un véritable dialogue** entre les acteurs du secteur privé non lucratif qui remplissent des missions de service public, et l'État, et à **installer un rapport d'équité entre les secteurs**. Comment ?

Par exemple, en proposant d'**évaluer concrètement la contribution financière et extra-financière du secteur privé non lucratif** (via une comptabilité analytique et des indicateurs spécifiques). Ou encore, en encourageant le développement de ce secteur, notamment en identifiant de **nouvelles sources de financement** du modèle (via l'assouplissement de certains dispositifs, la création de nouveaux, ou encore des foncières à impact).

Par ailleurs, dans la recherche d'une **maximisation de l'apport du secteur privé non lucratif à l'intérêt général**, les organisations du privé non lucratif peuvent largement **participer à l'effort national de réindustrialisation** dans lequel la France s'est engagée (stratégie à horizon 2030, plan d'investissement France 2030, et plan industriel européen). Au cœur de cette stratégie à la fois nationale et européenne, c'est notamment le financement de formations et le développement de technologies de pointe, innovantes, en lien avec la transition numérique et écologique, qui sont recherchés.

Ainsi, les organisations du secteur privé non lucratif peuvent être mises à contribution dans plusieurs domaines :

- La mise en œuvre de **formations qualifiantes**, notamment d'ingénieurs dans des technologies de pointe, et de **pôles d'excellence** universitaires.
- Le développement de la **recherche** et de **l'innovation** dans les secteurs industriels visés.
- La diversification et la démultiplication de **l'offre de services publics** disponibles dans les territoires en voie de réindustrialisation (éducation, soins, santé, aide à la personne, petite enfance, etc.).
- La création de **logements** également, via des foncières à impact.

En outre, si la réindustrialisation du pays passe par le renforcement d'acteurs du privé non lucratif qui savent faire fructifier les biens communs recherchés par les investisseurs, cela permettrait de modeler une nouvelle forme de **Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'État**.

Enfin, afin de renforcer le partenariat public/privé tout en conservant les atouts du tiers secteur, une **nouvelle forme de convention pourrait donc être imaginée sur un modèle similaire, sinon identique, aux opérateurs de l'État**.

◆ À QUI LE RAPPORT EST-IL DESTINÉ ?

En montrant l'impact et la contribution économique, sociale et sociétale de ce troisième secteur essentiel au bon fonctionnement de la société, ce rapport vise à **interpeller les pouvoirs publics sur l'urgence d'une prise en compte nouvelle et concertée des enjeux du secteur privé non lucratif**.

Ces enjeux doivent être discutés dans le cadre d'un grand débat national.

C'est pourquoi Synopia propose **l'ouverture des Assises du secteur privé non lucratif**, afin que tous les acteurs qui concourent à des missions de service public puissent être réunis avec l'État pour penser ensemble l'avenir de ce secteur au service de l'intérêt général. Car il nous faut prendre la mesure des nouveaux besoins auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui, et que les secteurs publics et privés, seuls, ne peuvent satisfaire.